

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLERS SOUS SAINT LEU**

**Séance du 04 décembre 2024**

Envoyé en préfecture le 05/12/2024  
Reçu en préfecture le 05/12/2024  
Publié le 05/12/2024  
ID : 060-216006775-20241204-D432024D-DE



Afférent au Conseil Municipal	N O M B R E D E M E M B R E S			
	En exercice	qui ont pris part à la Délibération	date de la convocation	date d'affichage
<b>19</b>	<b>19</b>	<b>16</b>	<b>26/11/2024</b>	<b>26/11/2024</b>

**Délibération N° 43 / 2024 : QUORUM NON ATTEINT**

L'an deux mille vingt-quatre le 04 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAFOREST, Maire.

**Présents** : Mmes & Mrs LAFOREST – LE MOUËL – ANDRÉ – LEDOUX – LAHITTE – FERREIRA – PAPILLON – MARCHAND – WARUSFEL

**Absent (s) (es)** : Mme GRUYÈRE – M. – NEUSCHWANDER

**Absent (s) (es) excusé (s) (es)** : Mmes DEJEAN-TRONQUET – MANNAPIN – BROUILLARD – Mrs DROUIN – DE KERPEL – PARIS – CARRASCO – DELPRAT

**Pouvoirs** : M. DROUIN à M. LE MOUËL  
M. PARIS à Mme FERREIRA  
Mme DEJEAN-TRONQUET à Mme LEDOUX  
Mme MANNAPIN à M. LAFOREST  
M. DE KERPEL à M. LAHITTE  
Mme BROUILLARD à Mme ANDRÉ  
M. CARRASCO à M. DELPRAT

Mme MARCHAND Martine a été nommée *secrétaire de séance*.

**Rapporteur** : M. LAFOREST Guy

Conformément à la convocation du 26 novembre 2024, le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 4 décembre 2024 à 20h 30, dans le lieu habituel de ses séances avec pour ordre du jour :

- Approbation des procès-verbaux des deux derniers conseils municipaux
- Délégation du Maire
- Recensement de la population 2025 : rémunération des agents recenseurs
- C.C. Thelloise : rapport d'activités 2023
- Syndicat d'Énergie de l'Oise : rapport d'activités 2023
- C.C. Thelloise : extension de compétence G.É.M.A.P.I.
- École : classe découverte 2025
- Locataires : remboursement T.E.O.M.
- Encarts publicitaires 2025
- Décision modificative n° 1
- Accueil collectif de mineurs – avenant n° 1
- Subvention : nouvelle association
- Informations/questions diverses

Monsieur le Maire informe que le quorum n'étant pas atteint, la réunion est reportée, avec le même ordre du jour, sans exigence de quorum au mardi 10 décembre 2024 à 20h 30 dans le lieu habituel de ses séances.

## Délibération N° 43 / 2024 (suite) : QUORUM NON ATTEINT

*Fait et délibéré, le 4 décembre 2024  
Pour copie conforme au registre,  
Le 5 décembre 2024*

Le Maire certifie en application de l'article L 2131/1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire, les formalités de publicité ayant été effectuées Le ..... /..... /.....

*Le Maire,  
Guy LAFOREST*

